

Pratique de la démocratie culturelle : une méthode de l'égalité ?

Un renouveau de la notion de démocratie culturelle

Dans une précédente analyse¹, nous avons rappelé le contexte belgo-belge de l'émergence de la notion de « démocratie culturelle » et son lien avec les idées de pluralité culturelle et de pluralisme culturel. Nous avons également souligné son regain d'intérêt dans la perspective d'une société multiculturelle qualifiée aussi parfois de démocratie transculturelle ou encore de démocratie cosmopolitique. Ce regain comme le parallèle que l'on peut faire entre le souci de gérer le pluralisme culturel dans les années 1970 et la diversité culturelle telle que nous la connaissons aujourd'hui incitent à se pencher sur l'origine et l'actualité de la notion.

Quelques textes fondateurs

La convention culturelle européenne soumise à la ratification des États le 19 décembre 1954 formule dans son préambule qu'il convient de « sauvegarder et promouvoir les idéaux et principes qui sont leur patrimoine commun ». Ceux-ci ont été précisés au long des travaux et des années comme la référence aux principes de liberté individuelle, de démocratie et de respect des droits de l'homme.

Appliqués au domaine de la culture, ces principes ont progressivement débouché sur la formulation du concept de démocratie culturelle.

C'est la déclaration finale du colloque d'Arc-et-Senan (dans lequel, il semble bien que Marcel Hicter, Etienne Grosjean et Henry Ingberg aient joué un rôle déterminant)² qui formule pour la première fois de manière explicite que :

« Toute politique culturelle a pour objectif fondamental la mise en œuvre de l'ensemble des moyens capables de développer les possibilités d'expression et d'assurer la liberté de celle-ci. Il s'agit de reconnaître à l'homme le droit d'être auteur de modes de vie et de pratiques sociales qui aient signification. Il y a en conséquence lieu de ménager les conditions de la créativité où qu'elles se situent, de reconnaître la diversité culturelle en garantissant l'existence et le développement des milieux les plus faibles (...). »

... et que des actions immédiates s'imposent déjà :

« Réaliser les conditions d'une démocratie culturelle comportant, dans une perspective de décentralisation et de pluralisme, l'intervention directe des intéressés. »³

On soulignera que la notion de diversité culturelle est au cœur du texte.

Cette conception sera déjà largement reprise dans les conclusions adoptées par les ministres de l'ensemble des pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest réunis dans le cadre d'Eurocult en juin 1972 qui affirment :

« En ce sens la culture n'est plus seulement une accumulation d'œuvres et de connaissances qu'une élite produit, recueille et conserve pour les mettre à la portée de tous, ou qu'un peuple riche en passé et en patrimoine offre à d'autres comme un modèle dont leur histoire les aurait privés ; la culture ne se limite pas à l'accès aux œuvres et aux humanités mais est tout à la fois acquisition de connaissance, exigence d'un mode de vie, besoin de communication ; elle n'est pas un territoire à conquérir mais une façon de se comporter avec soi-même, ses semblables, la nature ; elle n'est pas seulement un domaine qu'il convient de démocratiser, mais elle est devenue une démocratie à mettre en marche. »⁴

À l'occasion d'un colloque consacré à l'avenir des arts du spectacle et organisé à Athènes à l'initiative de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Marcel Hicter est sollicité pour prononcer le discours introductif sur les perspectives de démocratisation de la culture. D'emblée, il relève les carences et les échecs des politiques de démocratisation de la culture⁵ et annonce qu'elles « sonnent le glas de la démocratisation de la culture ».

Il introduit alors la notion de démocratie culturelle en la décrivant notamment par la formule suivante :

« Mon option est donc : ni la culture pour tous, ni la culture pour chacun mais la culture par chacun et avec chacun dans une optique de développement de tous. [...] Il n'y a pas de culture extérieure à l'homme, pas de matière culturelle à quoi il faut faire accéder le peuple, qu'il faut porter au peuple, que l'on puisse contreplaquer. [...] C'est le sens des responsabilités au sein de nos diverses communautés : cette culture-là [...] exige envers les autres une attitude d'accueil, de dialogue ; [...] il s'agit de contester la notion patrimoniale de la culture pour la remplacer par la définition de la culture par la population elle-même ».

Cette déclaration apparaît alors comme un changement paradigmatique en affirmant le principe de pluralité, de diversité et d'égalité des cultures.

Le postulat de l'égalité : une méthode de l'égalité opposée à une méthode de l'inégalité

Selon ses concepteurs, l'idée de démocratie culturelle s'oppose donc à celle de démocratisation de la culture en ce qu'elle n'est pas un processus de remplacement d'un vide culturel par une culture « cultivée », mais bien de production d'une culture par les individus et les groupes sociaux. Dans cette optique, on considère qu'il préexiste d'abord un travail autonome de production culturelle et que le travail de reconnaissance va de culture à culture et non de culture à manque. Car là où on suppose le manque de culture, il y a déjà une culture, et c'est qualitativement une culture qui en vaut bien d'autres car elle est à l'œuvre dans tous les aspects de la vie collective : il n'y a pas *a priori* de culture supérieure mais des cultures différentes.

Pour eux, il existe des réalités culturelles relativement autonomes en fonction des contextes d'émergence et d'organisation de groupes sociaux et collectivités : on parlera de subcultures, de cultures de quartiers, de cultures populaires, de cultures régionales, de cultures d'organisation (cultures d'entreprises, de services publics, du non-marchand...) comme étant des réalités isolables, porteuses de signification et de valeurs, avec une dynamique propre et ayant une pertinence pour l'action culturelle.

Cependant, selon d'autres points de vue, on donne habituellement comme mission à la culture d'assurer un minimum de partage des savoirs et des valeurs nécessaires à des communautés de destin afin d'organiser la cohésion de la société moderne qui impose que les inégalités soient un peu réduites et qu'il existe un minimum d'identité commune entre ceux qui sont en haut de l'échelle sociale et ceux qui sont en bas. Le milieu populaire devrait donc dans ce cas avoir une éducation primaire et

une culture minimale pour cheminer dans la société, pour se perfectionner dans les métiers exercés et ainsi se promouvoir socialement. Ce qui implique d'ailleurs une inégalité des places et une compétition pour les atteindre. Pour les tenants de cette seconde approche, il y a plutôt lieu de faire s'emboîter les réalités les unes dans les autres à partir d'une conception unificatrice de la structure sociale selon laquelle les mêmes jeux de force provoquent les inégalités et différences dans les diverses morphologies de la réalité sociale. Les facteurs de différenciation interindividuelle sont déterminants pour l'identité et les comportements dans les différents contextes.

Pour les tenants de la démocratie culturelle, l'idée même d'inégalité des cultures conduirait à établir une homologie entre le modèle culturel dominant et le modèle social. L'idée que l'on va élever le peuple par l'éducation et la culture implique un processus de reproduction de l'inégalité. Par exemple, si l'on pense l'égalité comme le résultat des efforts pour réduire les inégalités, les acteurs de ce projet pérennisent par leur position même le maintien de leur supériorité derrière le projet de le supprimer. Pour eux, il faudrait plutôt penser égalité et inégalité comme inextricablement liés. Dans ce lien, la question est de savoir lequel sert de principe de base : le rapport d'une culture « cultivée » à l'inculture ou celui de deux cultures qui cherchent à se comprendre et à s'enrichir. Sans cela, le rapport d'inégalité risque de se reproduire sans fin.

De même pour ces derniers, l'idée d'émancipation s'oppose à l'idée d'intégration. La première implique de partir de l'idée de la capacité de tout un chacun d'être producteur de culture ou tout au moins de participer à la culture en mouvement. Il importe peu de se préoccuper de ce qu'il produit, l'essentiel est la prise de conscience de cette capacité. L'important n'est pas d'établir un programme d'éducation culturelle mais de mettre les individus en possession de leur propre culture évolutive. Ce qui compte, c'est le rapport d'une culture à une autre et non la capacité de chacun de s'acculturer au modèle dominant. La question est : comment faire pour que celui qui dit « je ne suis pas capable » se mette à dire « je suis capable » ? L'essentiel est d'aider les gens à basculer d'un état d'incapacité reconnue à un état d'égalité où on se considère capable de tout parce qu'on considère aussi les autres comme capables de tout.

L'implicite est que l'on s'est formé essentiellement à partir des choses que l'on a déchiffrées et mises en forme soi-même, à tâtons, avec difficulté. Il faut s'aventurer sur le chemin : c'est la méthode (*hodos* = voie, route - méthode = cheminement). Ce n'est pas l'animation culturelle au sein de laquelle l'animateur détermine le parcours d'aventure : il s'agit de mettre les gens en situation de se servir de leur propre production culturelle non pour arriver à un but préétabli mais pour s'inventer des modalités de cheminement.

Un défi à relever ?

Si dans les années 1950, la contestation de l'injustice culturelle passait par la démocratisation de la culture, dans les années 1970, on a vu l'émergence de la démocratie culturelle. Dans les années 2000, il semble qu'elle porte notamment sur le droit à l'expression des différences comme aux modalités différentes d'expression. Pour les opérateurs culturels, la segmentation des publics en autant de genres et de goûts qu'il existe d'origines nationales, linguistiques, voire régionales semble à la fois un état de fait, une richesse et un défi à relever.

Jean-Pierre Nossent
Janvier 2009

Notes

¹ Jean-Pierre Nossent, « Émergence de la notion de démocratie culturelle et gestion de la diversité culturelle et idéologique belge » : http://www.ihoes.be/PDF/JP_Nossent-Democratie_culturelle.pdf, IHOES, 2008.

² Marcel Hicter était alors directeur général de la Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs qui regroupait principalement les services à la jeunesse, à l'éducation populaire et aux bibliothèques publiques. Quant à Henry Ingberg et Etienne Grosjean, ils étaient à l'époque respectivement chargés des foyers culturel et de la jeunesse.

³ *Prospective du développement culturel. Déclaration finale du Colloque réuni sous ce titre du 7 au 12 avril 1972 et préparé par la Fondation pour le Développement culturel et la Fondation européenne de la Culture avec le concours du Conseil de l'Europe et du ministère français des Affaires culturelles.* L'objectif était de proposer à l'attention des ministres de la Culture qui devaient se réunir à Helsinki en juin 1972 dans le cadre de la région européenne de l'UNESCO (Eurocult) les fondements de stratégie de la culture.

⁴ Recommandation n°1 d'Eurocult, Helsinki, UNESCO, 1972.

⁵ Cette politique peut être caractérisée par une volonté de l'accès de tous aux œuvres. Elle voudrait, notamment par une pédagogie adaptée, mettre à la disposition du plus grand nombre et dans les conditions les plus égalitaires possibles (au sens d'égalisation des chances d'accès) des œuvres reconnues « de qualité » supérieure.

